Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2021-68** **27/01/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Postes de rapporteurs au Conseil d'État offerts au détachement pour l'année 2021.

Résumé :

L'objet de cette note de service est de diffuser l'appel à candidature du Conseil d’État pour des postes de rapporteurs offerts au détachement pour l'année 2021.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le mercredi 10 février 2021 au Conseil d’État, selon la procédure ci-jointe.

Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération

Laurent BELLEGUIC

CONSEIL D'ÉTAT

Le secrétaire général

Direction des ressources humaines
Bureau des recrutements
Affaire suivie par Alexandre Guimiot
☎ 01 72 60 55 55
alexandre.guimiot@conseil-etat.fr
Référence : SG/DRH/BR/MRSE 2021-1

Paris, le 26 JAN. 2021

Le secrétaire général du Conseil d'Etat

à

Madame Sophie Delaporte,
Secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Objet : Postes de rapporteurs au Conseil d'Etat offerts au détachement pour l'année 2021.

P.J. : Avis de vacance d'emplois.
Appel à candidatures.
Note d'information à l'attention des gestionnaires de personnel des administrations relative au détachement et à la mise à disposition du Conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire.

Le Conseil d'Etat accueille en son sein un nombre important de fonctionnaires d'autres administrations, notamment dans le cadre de la mobilité statutaire, en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire. Ces fonctionnaires, qui exercent des missions en tous points identiques à celles des membres du Conseil d'Etat en service ordinaire, sont à la fois juges du contentieux administratif et conseillers du Gouvernement.

Le Conseil d'Etat attache une importance particulière à ces recrutements, profitables pour le Conseil d'Etat comme pour les administrations d'origine. Ces échanges nous permettent en effet de disposer de rapporteurs de grande qualité, ayant une connaissance approfondie de l'activité administrative. Mais ils sont également l'occasion, pour les administrations d'origine, de valoriser les compétences de leurs fonctionnaires et de bénéficier, à leur retour, d'une double compétence, en matière contentieuse et de rédaction des textes.

Des postes de rapporteurs sont à pourvoir à compter du 1er mai 2021. Une commission de sélection se réunira fin février pour auditionner les fonctionnaires qui se seront portés candidats.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir porter l'appel à candidatures ci-joint à la connaissance des fonctionnaires de votre administration correspondant au profil recherché.

Thierry-Xavier Girardot

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

AVIS

Avis de vacance d'emplois de maître des requêtes en service extraordinaire

NOR : JUSE2101620V

Le Conseil d'Etat recrute des maîtres des requêtes en service extraordinaire, par la voie du détachement ou de la mise à disposition. Les maîtres des requêtes en service extraordinaire exercent l'ensemble des fonctions dévolues aux membres du Conseil d'Etat dans les mêmes conditions d'exercice. Ils sont à la fois juges du contentieux administratif et conseillers du Gouvernement.

Ces emplois sont offerts aux :
- membres des corps issus de l'Ecole nationale d'administration ;
- magistrats de l'ordre judiciaire ;
- professeurs et maîtres de conférences titulaires des universités ;
- administrateurs des assemblées parlementaires ;
- administrateurs des postes et télécommunications ;
- fonctionnaires civils et militaires de l'Etat, des fonctions publiques territoriale ou hospitalière appartenant à des corps ou à des cadres d'emplois de niveau équivalent ;
- fonctionnaires de l'Union européenne de niveau équivalent.

Les postes offerts peuvent être pourvus au titre de la mobilité statutaire. Les maîtres des requêtes en service extraordinaire exercent leurs fonctions au Conseil d'Etat pour une durée qui ne peut excéder quatre ans.

Chaque année, en application de l'article L. 133-12 du code de justice administrative, un fonctionnaire ou un magistrat ayant exercé, pendant une durée de quatre ans, les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire, peut être nommé, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat délibérant avec les présidents de section, au grade de maître des requêtes.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet du Conseil d'Etat. Il devra être accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et des fiches de notation ou des entretiens professionnels et de formation des trois dernières années ainsi que de tout élément que le candidat jugera bon de soumettre à l'appréciation du Conseil d'Etat.

Le dossier de candidature doit être adressé au plus tard le mercredi 10 février 2021 inclus, uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante : bureau-recrutements@conseil-etat.fr.

La date de prise de fonctions souhaitée est le lundi 3 mai 2021.

Tous les renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat (www.conseil-etat.fr), rubriques « Conseil d'Etat », « Recrutement et Stages », « Devenir membre du Conseil d'Etat », « Le détachement ».

CONSEIL D'ÉTAT

Secrétariat Général

Direction des ressources humaines
Bureau des recrutements
Affaire suivie par Alexandre Guimiot
01 72 60 55 55
alexandre.guimiot@conseil-etat.fr

Paris, le 19 janvier 2021

APPEL A CANDIDATURES

Pour exercer les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'Etat

Postes ouverts en 2021

Le Conseil d'Etat recrute des maîtres des requêtes en service extraordinaire, par la voie du détachement ou de la mise à disposition. Les maîtres des requêtes sont à la fois juges du contentieux administratif et conseillers du Gouvernement.

Le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat exerce aujourd'hui deux missions principales, auxquelles correspondent autant de métiers différents.

Le Conseil d'Etat est le juge suprême de l'ordre juridictionnel administratif.
Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1987, il exerce, à titre principal, un rôle de juge de cassation des décisions rendues par les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs. Il est également juge de premier ressort pour les actes administratifs les plus importants.

Le Conseil d'Etat est le conseiller juridique du Gouvernement.
Le Conseil d'Etat est le conseiller juridique du Gouvernement pour la préparation des projets de loi, d'ordonnance et des principaux décrets. Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, il peut aussi être le conseiller du Parlement pour les propositions de loi. Il traite également les demandes d'avis du Gouvernement sur les questions de droit, réalise des études sur des questions administratives ou relatives aux politiques publiques.

Cette mission de conseil s'organise dans le cadre de cinq sections spécialisées (la section de l'intérieur, la section des travaux publics, la section des finances, la section sociale et la section de l'administration) et d'une section généraliste (la section du rapport et des études).

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : http://www.conseil-etat.fr

Procédure

Une commission de sélection, composée de représentants de la section du contentieux, des sections administratives et du secrétariat général, apprécie les mérites des candidats et évalue leur capacité à exercer les fonctions de rapporteur, tant à la section du contentieux que dans les sections administratives.

La commission de sélection procède en deux phases :
- une présélection des candidats après examen sur dossier ;
- un entretien portant sur l'expérience et les motivations du candidat.

A l'issue des auditions, la commission rend un avis sur l'ensemble des candidats présélectionnés. Lorsque l'avis est favorable, le candidat est ensuite reçu par le secrétaire général du Conseil d'Etat.

Les avis de la commission et du secrétaire général du Conseil d'Etat sont transmis au vice-président du Conseil d'Etat. La décision du vice-président du Conseil d'Etat est notifiée aux candidats.

La date de prise de fonctions souhaitée est le lundi 3 mai 2021.

Les candidatures sont à adresser au plus tard le mercredi 10 février 2021 à l'adresse électronique suivante : bureau-recrutements@conseil-etat.fr

Les candidats présélectionnés seront convoqués par courriel pour un entretien qui aura lieu fin février 2021.

Pour toute demande d'information concernant la carrière et les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire, vous pouvez vous adresser à Mme Cécile Roy-Fastré, cheffe du bureau des membres : cecile.roy@conseil-etat.fr.

Vous pouvez également contacter les fonctionnaires et magistrats exerçant les fonctions de maître des requêtes au Conseil d'Etat :

Prénom - Nom	Coordonnées
Mme Pauline Berne, administratrice civile, en détachement depuis le 1er septembre 2018	01 40 20 87 32 pauline.berne@conseil-etat.fr
M. Thomas Pez-Lavergne, professeur des universités, en détachement depuis le 1er septembre 2017	01 40 20 86 55 thomas.pez@conseil-etat.fr
Mme Céline Roux, magistrate judiciaire, en détachement depuis le 1er septembre 2017	celine.roux@conseil-etat.fr

Textes applicables : Articles L. 133-9 à 133-12 du code de justice administrative.

Procédure

Une commission de sélection, composée de représentants de la section du contentieux, des sections administratives et du secrétariat général, apprécie les mérites des candidats et évalue leur capacité à exercer les fonctions de rapporteur, tant à la section du contentieux que dans les sections administratives.

La commission de sélection procède en deux phases :
- une présélection des candidats après examen sur dossier ;
- un entretien portant sur l'expérience et les motivations du candidat.

A l'issue des auditions, la commission rend un avis sur l'ensemble des candidats présélectionnés. Lorsque l'avis est favorable, le candidat est ensuite reçu par le secrétaire général du Conseil d'Etat.

Les avis de la commission et du secrétaire général du Conseil d'Etat sont transmis au vice-président du Conseil d'Etat. La décision du vice-président du Conseil d'Etat est notifiée aux candidats.

La date de prise de fonctions souhaitée est le lundi 3 mai 2021.

Les candidatures sont à adresser au plus tard le mercredi 10 février 2021 à l'adresse électronique suivante : bureau-recrutements@conseil-etat.fr

Les candidats présélectionnés seront convoqués par courriel pour un entretien qui aura lieu fin février 2021.

Pour toute demande d'information concernant la carrière et les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire, vous pouvez vous adresser à Mme Cécile Roy-Fastré, cheffe du bureau des membres : cecile.roy@conseil-etat.fr.

Vous pouvez également contacter les fonctionnaires et magistrats exerçant les fonctions de maître des requêtes au Conseil d'Etat :

Prénom - Nom	Coordonnées
Mme Pauline Berne, administratrice civile, en détachement depuis le 1er septembre 2018	01 40 20 87 32 pauline.berne@conseil-etat.fr
M. Thomas Pez-Lavergne, professeur des universités, en détachement depuis le 1er septembre 2017	01 40 20 86 55 thomas.pez@conseil-etat.fr
Mme Céline Roux, magistrate judiciaire, en détachement depuis le 1er septembre 2017	celine.roux@conseil-etat.fr

Textes applicables : Articles L. 133-9 à 133-12 du code de justice administrative.

CONSEIL D'ÉTAT

Secrétariat Général

Direction des ressources humaines
Bureau des recrutements
Affaire suivie par Alexandre Guimiot
01 72 60 55 55
alexandre.guimiot@conseil-etat.fr

Paris, le 19 janvier 2021

Note d'information

à l'attention des gestionnaires de personnel

des administrations

Objet : Détachement et mise à disposition du Conseil d'Etat pour exercer les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire pour 2021 (première session).

Références : articles L. 133-9 à L. 133-12 du code de justice administrative.

Candidatures

Peuvent être accueillis au Conseil d'Etat pour y exercer les fonctions normalement dévolues aux maîtres des requêtes :
Les membres des corps issus de l'Ecole nationale d'administration.
Les magistrats de l'ordre judiciaire.
Les professeurs et maîtres de conférences titulaires des universités.
Les administrateurs des assemblées parlementaires.
Les administrateurs des postes et télécommunications.
Les fonctionnaires civils et militaires de l'Etat, des fonctions publiques territoriale ou hospitalière appartenant à des corps ou à des cadres d'emplois de niveau équivalent.
Les fonctionnaires de l'Union européenne de niveau équivalent.

Durée des fonctions

Les postes offerts peuvent être pourvus au titre de la mobilité statutaire. Les maîtres des requêtes en service extraordinaire exercent leurs fonctions au Conseil d'Etat pour une durée qui ne peut excéder quatre ans. Toutefois, chaque année, en application de l'article L. 133-12 du code de justice administrative, un fonctionnaire ou un magistrat ayant exercé, pendant une durée de quatre ans, les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire, peut être nommé, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat délibérant avec les présidents de section, au grade de maître des requêtes.

Constitution du dossier

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet du Conseil d'Etat. Il est constitué d'un formulaire d'inscription, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et des fiches de notation ou des entretiens professionnels et de formation des trois dernières années ainsi que de tout élément que le candidat jugera bon de soumettre à l'appréciation du Conseil d'Etat.